

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dora Linsey Canizales

<https://www.cadre21.org/membres/62bbde7b31e3e52899a9fb6a>

Date d'obtention : 2023-12-01 19:56:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette méthode vise à recueillir les informations pertinentes pour déterminer comment intervenir et auprès de qui, tout en préservant la sécurité des élèves. Il y a des étapes précises qui sont détaillées dans la trousse et nous pouvons y référer tout au long de la démarche, c'est-à-dire dès le signalement d'une situation jusqu'au retour des interventions réalisées. Ces interventions visent aussi la prévention auprès des élèves à risque. Toutes les interventions se font dans un contexte de respect de confidentialité, avec un esprit de collaboration avec les autres membres de l'équipe école et les partenaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

À l'avenir, mes interventions se baseront sur les démarches énoncées dans la trousse. Mes interventions seront précises et "normalisées" dans le sens qu'elles seront réalisées de façon à éviter des oublis ou teintées par des erreurs de jugement. Je pourrai aussi avoir un langage commun avec les autres membres de l'équipe école et des partenaires puisque je me référerai au contenu de la trousse. Les étapes seront prévisibles, ce qui m'aidra à mieux accompagner les élèves rencontrés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Après avoir placé les aspects en lien avec la confidentialité et la sécurité des élèves, je ferai attention à la cueillette des données puisque c'est cela qui va déterminer la suite des étapes. Puis, je ferai attention de ne pas intervenir au delà de ce qui est documenté dans la trousse pour ce qui est du contexte de sextage pour m'assurer que les interventions suivantes, par exemple celles réalisées par la police, ne seront pas affectées.